



Centre Régional AGRHYMET

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un(e) Consultant(e) pour l'analyse, consolidation et finalisation du cadre de sauvegarde environnementale et sociale et de la politique genre du CILSS

I. CONTEXTE

La région CEDEAO– CILSS, avec l'appui de ses partenaires, a initié au cours des dernières années plusieurs programmes visant à améliorer la gestion durable de l'environnement et à poursuivre la mobilisation de ressources financières climatiques, à travers une démarche innovante visant à promouvoir le financement mixte, le développement des capacités techniques et le renforcement des partenariats et des synergies d'action.

C'est le cas notamment du projet Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques Plus Afrique de l'Ouest (AMCC+ AO ou GCCA+) qui vise à participer à l'effort régional ouest-africain de mise en œuvre de l'Accord de Paris à travers le renforcement des capacités de ses institutions régionales partenaires et de ses Etats-Membres. Financé par l'Union Européenne (UE), le projet GCCA + est mis en œuvre par Expertise France (membre du Groupe Agence Française du Développement - AFD) sous le leadership politique et institutionnel de la CEDEAO, et en partenariat avec le CILSS.

Le projet GCCA AO + appui le CILSS dans son processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC). Une taskforce a été mise en place pour collecter les documents supports mais il n'en demeure pas moins vrai qu'un travail colossal reste à faire en vue de satisfaire les exigences en matière d'accréditation de FVC

Le CILSS dispose de documents d'orientations, tels que le cadre stratégique sur la sécurité alimentaire et le cadre stratégique pour l'eau agricole au Sahel. La politique genre et le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour encadrer la gestion des risques environnementaux et sociaux y compris les aspects genres ont été élaborés, mais ils doivent d'être consolidés et adaptés conformément aux exigences pour l'accréditation du FVC.

Les présents termes de références sont préparés afin de recruter un(e) Consultant(e) chargé de la revue/analyse, la consolidation et l'adaptation du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) et de la politique genre du CILSS aux exigences pour l'accréditation du FVC.

II. PRESENTATION SUCCINCTE DU CILSS

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses des années 70 qui ont frappé le Sahel. De six (6) Etats à sa création, le CILSS regroupe aujourd'hui treize (13) États membres dont : huit (8) États côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Togo) ; 4 États enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) et un (1) État insulaire (Cap Vert). A noter que la 18ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS tenue le 07 février 2018 à Niamey, en République du Niger, a approuvé la demande d'adhésion de la République du Soudan au CILSS comme 14ème Etat membre.

Son mandat est de "*S'investir dans la recherche de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et la lutte contre les effets de la désertification et du Changement Climatique pour un équilibre écologique et un développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest*".

Dans le cadre de son mandat, les principales missions assignées au CILSS sont :

- ☞ Promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans la région Sahel et Afrique de l'Ouest à travers : i) la mise à disposition d'informations fiables pour la prise de décisions ; ii) l'étude et l'analyse des obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion des ressources naturelles afin de définir des stratégies et des politiques efficaces pour la production de nouvelles connaissances et le développement durable de la région ; iii) l'animation du dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) et de son réseau, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA); iv) la capitalisation des bonnes pratiques et le renforcement des capacités de ses Etats membres ;
- ☞ Coordonner, au niveau sous-régional et régional, l'ensemble des réflexions et actions pour la maîtrise des contraintes alimentaires, écologiques et démographiques qui entravent la croissance économique durable des pays ;
- ☞ Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion d'informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les États membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région ;
- ☞ Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formations, menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification ;
- ☞ Promouvoir la réalisation d'actions d'Intérêt sous-régional, interétatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération entre les États membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, et d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale ;
- ☞ Conduire et exécuter d'autres missions demandées par les Etats membres.

Le système CILSS est organisé en trois sites :

- ☞ Le Secrétariat Exécutif du CILSS, basé à Ouagadougou au Burkina Faso, sert de centre pour le dialogue politique et qui délègue les pouvoirs d'ordonnancement aux Directeurs Généraux des institutions spécialisées ci-dessous ;
- ☞ Le Centre Régional AGRHYMET, institution spécialisée basée à Niamey au Niger, chargé de la formation (continue et diplômante de niveau Technicien supérieur, Ingénieur et Master) et de l'information dans les domaines de la Sécurité Alimentaire (SA), la Gestion des Ressources Naturelles/Changement Climatique (GRN/CC) et la Maîtrise de l'Eau (ME) ;
- ☞ L'Institut du Sahel (INSAH), institution spécialisée basée à Bamako au Mali, qui est chargé de la coordination, de l'harmonisation et de la promotion de la recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des marchés de produits alimentaires et agro-alimentaires, de la réglementation des intrants agricoles et des questions de population.

Les actions opérationnelles du CILSS sont organisées en cinq (5) programmes régionaux d'appui (PRA) correspondant aux axes stratégiques de son Plan de travail :

- ☞ Programme Régional d'Appui - Sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRA/SAN) ;
- ☞ Programme Régional d'Appui - Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique (PRA/GRN-CC) ;
- ☞ Programme Régional d'Appui - Maîtrise de l'Eau (PRA/ME) ;

- ☞ Programme Régional d'Appui - Accès aux Marchés (PRA/Marchés) ;
- ☞ Programme Régional d'Appui - Population et Développement (PRA/POP-Dev).

Les programmes Régionaux d'Appui sont soutenus par quatre (04) Unités d'Appui au management ci-dessous :

- ☞ Unité d'Appui au Management Suivi-Evaluation Planification, Veille Stratégique et Genre ;
- ☞ Unité d'Appui au Management Administration, Finance, Comptabilité ;
- ☞ Unité d'Appui au Management Gestion des Ressources Humaines ;
- ☞ Unité d'Appui au Management Communication/ Information/ documentation.

Les activités opérationnelles du CILSS visent à contribuer à la réalisation de l'équilibre écologique favorable à l'adaptation et à la résilience des secteurs de production et des populations face aux effets des aléas climatiques et à l'insécurité alimentaire, découle de la ferme volonté des Gouvernements de ses Etats membres et des partenaires au développement à le supporter dans son combat pour la réduction des risques de catastrophes/désastres, l'augmentation de la productivité agro-sylvo-pastorale et l'instauration de la sécurité alimentaire. La réalisation de cette ambition nécessite que le CILSS dispose d'un certain nombre d'outils de gouvernance, notamment sur le plan social et environnemental.

III. OBJECTIF

L'objectif principal de la mission assignée au consultant(e) est de faire la revue, l'analyse approfondie, la consolidation et l'adaptation des documents du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) et de la politique genre du CILSS, en vue de les rendre conformes aux exigences du fonds vert pour le climat.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Évaluer les procédures en place du système de gestion environnementale et social et de la politique genre par rapport aux exigences d'accréditation du FVC spécifiées dans les sections 6 et 7 du formulaire d'accréditation ;
- Identifier les gaps et élaborer les rubriques manquantes dans les documents du système de gestion environnementale et social et de la politique genre, pour se conformer aux exigences d'accréditation du FVC tel que spécifiées dans les sections 6 et 7 du formulaire d'accréditation ;
- Mettre en place des procédures et documents de procédures restants notamment la reconstitution de certains documents et/ou l'élaboration de notes dans le but de s'aligner sur les exigences du FVC pour justifier les sections 6 et 7 ;
- Organiser le fond de dossier (documents supports demandés par le FVC) de la demande d'accréditation et finaliser le renseignement du formulaire dans ses sections 6 et 7.

IV. RESPONSABILITES ET TACHES A REALISER PAR LE (LA) CONSULTANT(E)

L'analyse et l'élaboration/consolidation des documents attendus seront faites en conformité avec les exigences du FVC dans les sections d'évaluation du processus d'accréditation. Sur cette base, il sera principalement attendu du Consultant la mise en œuvre des taches suivantes :

SGES :

- Faire une revue de la conformité des procédures sauvegarde environnementale et sociale du CILSS par rapport aux bonnes pratiques reconnues internationalement en lien avec les

exigences de la Société Financière Internationale (SFI) et FVC) ;

- Évaluer la catégorie de risques ES des projets et programmes mise en œuvre par le CILSS et proposer un niveau de risque ES (A, B ou C) pour le CILSS pour les besoins de leur accréditation. Il faudra également tenir compte des activités projetées avec les ressources du FVC ;
- Partant de la nature et la dimension des activités menées, évaluer les principaux outils d'évaluation du risque Environnementale et Social (ES), le mode de gestion des risques ES et établir les compléments à apporter pour se conformer aux exigences du FVC ;
- Selon le niveau des risques environnementaux et sociaux des projets du CILSS et le plan d'actions disponible, adapter et consolider le système de gestion environnementale et sociale du CILSS, pour le rendre conforme aux exigences du FVC. Ceci peut comprendre les activités suivantes (liste non exhaustive qui reste sujette au niveau de risque ES identifié, gaps identifiés et aux exigences de sauvegarde ES du FVC) :
 - Consolider et adapter la politique ES du CILSS ;
 - Vérifier la conformité à la liste des Normes de Performance (NS) environnementaux et sociaux à intégrer dans la Politique ES et le SGES, telle qu'exigée par le FVC ;
 - Revoir et consolider la procédure de screening pour la catégorisation des projets en tenant compte du cycle de gestion des projets propre au CILSS ;
 - Consolider et valider le guide pour la réalisation d'Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) ;
 - Elaborer le guide pour la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social (PGES), assorti d'outils appropriés pour assurer la mise en œuvre opérationnel et le suivi et évaluation ;
 - Élaborer l'organigramme de l'équipe en charge du SGES, des fiches de poste et responsabilités du personnel clé en matière d'E&S, y compris l'expertise et l'expérience en matière de Normes de Performance NP1-8 du FVC, les formations suivies et le plan de formation le cas échéant ;
 - Proposer un programme de suivi et évaluation du SGES, assorti d'indicateurs ;
 - Elaborer le mécanisme de griefs (Grievance and Redress Mechanism==Mécanisme de doléances et de recours). Ce mécanisme doit décrire toute la procédure à suivre, les parties prenantes et les outils à utiliser ;
 - Démontrer l'existence d'une expérience en matière d'ESS et de changement climatique, et à défaut en reconstituer au regard de la pratique du CILSS ;
- Organiser et animer un atelier de validation des documents/rubriques manquantes dans l'ESS ;
- Renseigner le formulaire requis de la section 6 du dossier d'accréditation du FVC.

Politique Genre :

- Vérifier la conformité de la Politique Genre du CILSS avec les exigences du FVC et combler les gaps éventuels et recommander les compétences, politiques et procédures pour mettre en œuvre la politique de genre;

- Élaborer un plan de mise en œuvre de la politique genre du CILSS ; organiser et animer un atelier de sa validation;
- Développer un mécanisme de griefs relatifs aux aspects genre ;
- Démontrer l'existence d'une expérience en matière de genre et de changement climatique, y compris un historique de financement d'activités accordés aux hommes et aux femmes ;
- Renseigner le formulaire requis de la section 7 du dossier d'accréditation du FVC.

V. LIVRABLES

Dans le cadre de sa mission, le (la) Consultant(e) devra fournir en version française et anglaise :

- 1) Une (01) note d'orientation méthodologique à soumettre à l'évaluation et la validation du CILSS, avant d'entamer la rédaction du document complet ;
- 2) Un (01) note reconstituée démontrant l'existence d'une expérience en matière d'ESS et de genre au regard de la pratique du CILSS ;
- 3) Une politique genre et un plan d'actions conformes aux exigences du FVC avec Un (01) mécanisme de griefs relatifs aux aspects genre ;
- 4) Une politique environnementale et sociale et son SGES conforme aux normes d'accréditation de FVC, avec toutes les procédures connexes, notamment :
 - Un (01) guide complet pour l'examen préalable (screening) des projets en matière de risques environnementaux et sociaux compatible avec le cycle de gestion des projets du CILSS ;
 - Un (01) guide pour la réalisation d'Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et la formulation d'un Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES),
 - Un (01) guide pour la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social
 - Un document décrivant le système organisationnel du CILSS en charge de la mise en œuvre du SGES ;
 - Un (01) mécanisme de griefs (Grievance and Redress Mechanism==Mécanisme de doléances et de recours).

VI. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de la présente mission les résultats ci- après :

- Les notes et documents restant pour justifier certaines rubriques du formulaire d'accréditation du FVC sont élaborés et ou reconstitués et le formulaire complètement renseigné ;
- Un tableau synthétique des résultats d'analyse des écarts assorti de correction des insuffisances est disponible. Ce tableau mentionne pour chacune des deux sections 6 et 7 de l'évaluation du processus d'accréditation du FVC les éléments suivants :
 - Le rappel de l'exigence du FVC pour les points de la section analysée ;
 - Les actions à mettre en œuvre et/ou documents à préparer pour combler l'écart ;
- Le CILSS dispose d'une politique environnementale et sociale et un SGES aux normes, avec toutes les procédures connexes, notamment le mécanisme de griefs, le guide pour les EIES

et les PGES, le guide de screening. Ces documents sont disponibles en français et en anglais ;

- Le CILSS dispose d'une politique genre et un plan d'actions aux normes (versions française et en anglais.) ;

VII. MÉTHODOLOGIE

Le (la) consultant (e) retenu (2) devra proposer avant le démarrage de la mission une note méthodologique déclinant très clairement sa compréhension de la mission, la méthodologie à suivre pour atteindre les résultats visés ainsi qu'un chronogramme pour l'exécution de ladite mission. En outre, la note méthodologique Intégrera notamment :

- L'organisation d'une réunion de cadrage pour présenter la démarche méthodologique ;
- La conception des instruments/outils et dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données ainsi que les groupes cibles auprès desquels les informations seront recueillies

Le consultant retenu présentera au cours de la réunion de cadrage son approche méthodologique qui fera l'objet de validation par le CILSS.

Par ailleurs, la méthodologie fera ressortir l'approche de la vérification de la conformité des normes de sauvegarde environnementale et sociale et à la politique de genre du CILSS par rapport à celles du FVC,

VIII. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- 1) Le (la) Consultant(e) doit avoir une forte qualification en sciences de l'environnement, génie de l'environnement, Développement durable, Agronomie, changements climatiques, etc.
- 2) Il (elle) doit avoir une expérience avérée d'au moins dix ans dans la préparation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale (SGES, EIES, PGES, etc.)
- 3) Il (elle) doit avoir des connaissances solides et une expérience avérée d'au moins dix ans en matière de genre notamment en élaboration de politique et de plans d'action ;
- 4) Il (elle) doit être titulaire d'un Bac+5 (Diplôme d'Ingénieur, Master) en Sciences de l'Environnement, Economie de l'Environnement, Management de projets ; la possession d'un Doctorat sera considérée comme un plus ;
- 5) Il (elle) doit aussi avoir :
 - une connaissance/ expérience avec les OIG de la région ouest africaine et autres organisation internationale notamment le système CILSS une expérience et excellente connaissance dans l'élaboration des cadres environnementaux et sociaux des organisations internationales ou régionale ;
 - une connaissance et compréhension des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, notamment les NS, et genre de la Société Financière Internationale (SFI), Fonds Vert Climat (FVC) et du Fonds d'Adaptation (FA) ;
 - Une connaissance et expérience spécifiques dans la conduite d'évaluations des risques et d'impact E&S, de diligences raisonnables E&S ;

- une bonne capacité d'animation des rencontres et autres ateliers ;
- une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint,) ;
- une maîtrise du français et de l'anglais.

IX. DUREE

La durée de la prestation est de 30 jours ouvrables, à compter de la date de signature du contrat de prestation de service. Cette durée peut être décomposée en plusieurs phases, sur une période comprise entre septembre et novembre 2022.

X. LIEUX DE TRAVAIL

Le (la) consultant(e) travaillera principalement au Centre Régional AGRHYMET où un bureau lui sera réservé avec des commodités de travail. Il (elle) fera des missions au Secrétariat Exécutif du CILSS (Ouagadougou/Burkina Faso) et l'Institut du Sahel (Bamako/Mali) pour y collecter toutes les informations complémentaires nécessaires à l'accomplissement de son engagement. Pour les déplacements sur ces sites, une lettre d'introduction du (de la) consultant(e) et un ordre de mission seront délivrés par le Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET.

XI. COMPOSITION DE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. CV détaillé certifié authentique
2. Une lettre de candidature adressée au Directeur General du Centre AGRHYMET
3. Copies des diplômes et d'attestations obtenus
4. Copie des attestations de travail et de consultations
5. Copie du Certificat de nationalité

XII. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, accompagnés des offres technique et financière, doivent être envoyés sous plis fermés en version papier avec la mention "RECRUTEMENT DE CONSULTANT(E) POUR LA REVUE DU CADRE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DE LA POLITIQUE GENRE POUR LE CILSS " ou par Email, au plus tard le 23 septembre 2022 à 11h00, heure de Niamey à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET,

BP 11011, Niamey, République du Niger

Tel : (227) 20 31 53 16/20 31 54 36

Fax (227) 20 31 54 35

Email : administration.agrhymet@cilss.int

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site du Centre Régional AGRHYMET : www.Agrhymet.cilss.int